



Soins corporels

Base légale et références

CSIAS : Aide sociale – concepts et normes de calcul B.2.1

DSAS : Directives d'application des normes LASoc, N°1, 2007

Art. 9 Ordonnance LASoc, 02.05.2010

Principe

Les soins corporels sont inclus dans le forfait pour l'entretien.

Les soins corporels comprennent notamment:

- > articles de toilettes
- > coiffeur
- > manucure et pédicure
- > etc.

Remarques

Bien que les prestations circonstanciées permettent la prise en charge de certains soins, les prestations des assurances demeurent prioritaires.

Procédures et compétences

Demande d'aide au SSR. Décision de la Commission sociale.